

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-huitième session
Dakar, République du Sénégal, 27-31 août 2018

Point 20 de l'ordre du jour

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, LIEU ET DATES DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique et à la décision de procédure n° 4 prise lors de sa soixante-septième session, la Directrice régionale soumet la proposition ci-après, qui porte sur le lieu et les dates de la soixante-neuvième session du Comité régional.
2. Concernant les offres d'accueil de la session du Comité régional par des États Membres, il convient de noter que le coût de l'organisation d'une session du Comité ailleurs qu'au Bureau régional est élevé. En outre, conformément à la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que pourrait entraîner l'organisation d'une session du Comité ailleurs qu'au Bureau régional.
3. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional ;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux ;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de la maintenance, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures ;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision ;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des personnels du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion ;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents ;
 - g) mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.

4. La Directrice régionale voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.

5. Conformément à la résolution AFR/RC35/R10¹ dans laquelle il a décidé que « les Comités régionaux se tiendront au moins une fois sur deux au Siège régional », le Comité régional a décidé, lors de sa soixante-huitième session, que sa soixante-neuvième session sera organisée du 26 au 30 août 2019 au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, à Brazzaville (République du Congo). Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité régional est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

¹ Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique. Trente-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**ORIGINAL : ANGLAIS**Soixante-neuvième sessionBrazzaville, République du Congo, 26-30 août 2019Point 3 de l'ordre du jour**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du président, des vice-présidents et des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination des membres du Comité de Vérification des Pouvoirs
5. Activités de l'OMS dans la Région africaine
6. Intervention du Président du Sous-Comité du Programme
7. **[Questions d'intérêt mondial liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé]**
8. Désignation du Directeur régional
9. Rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme de transformation du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine
10. Cadre régional de la stratégie pour mettre fin à la méningite d'ici à 2030
11. Plan stratégique pour la nutrition dans la Région africaine (2019-2023)
12. Cadre pour la prestation de services de santé essentiels par l'entremise de systèmes de santé de district ou locaux renforcés afin de parvenir à la couverture sanitaire universelle dans le contexte des objectifs de développement durable
13. Cadre pour la concrétisation de l'action mondiale pour lutter contre les vecteurs dans la Région africaine
14. Accélérer la riposte aux maladies non transmissibles dans la Région africaine conformément à la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
15. Orientation régionale pour l'exécution du budget programme 2020-2021 de l'OMS
16. **Documents d'information**
 - 16.1 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité sanitaire et les situations d'urgence
 - 16.2 Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan stratégique régional pour la vaccination 2014-2020
 - 16.3 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le cancer

- 16.4 Rapport de situation sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé mentale 2015-2020
- 16.5 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan stratégique régional de lutte contre les maladies tropicales négligées (2014-2020)
- 16.6 Première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la tuberculose : implications pour la Région africaine de l'OMS
- 16.7 Rapport de situation sur la mise en œuvre du cadre régional pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique
17. Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-dixième session du Comité régional
18. Adoption du rapport du Comité régional
19. Clôture de la soixante-neuvième session du Comité régional